



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

## Extraits des délibérations de la réunion du 19 mars 2020 relatifs à l'examen d'un recours gracieux

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie le 19 mars 2020, sous la forme de délibérations par échange d'écrits transmis par voie électronique, en présence des membres délibérants suivants :

- Mme Corinne ETAIX, membre permanent titulaire, présidente de la MRAe,
- M. Olivier MAQUAIRE, membre associé titulaire,
- M. François MITTEAULT, membre permanent titulaire.

Durant cette séance, la MRAe a notamment examiné le recours gracieux introduit par monsieur le maire de la commune de Saint-Pierre-le-Viger (Seine-Maritime) sur le dossier suivant :

- Révision de la carte communale de la commune de Saint-Pierre-le-Viger (Seine-Maritime) ; recours gracieux, reçu le 23 janvier 2020, à l'encontre de la décision de soumission à évaluation environnementale de la MRAe Normandie en date du 19 décembre 2019.

Après avoir pris connaissance des éléments apportés à l'appui du recours et en avoir débattu, la MRAe Normandie a décidé, lors de sa séance collégiale du 19 mars 2020, de retirer sa décision initiale de soumission à évaluation environnementale et de prendre une décision de non soumission à évaluation environnementale de la révision de la carte communale de Saint-Pierre-le-Viger (Seine-Maritime).

Pour la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie,  
sa présidente,

*Signé*

Corinne ETAIX